

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2018**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 24  
Pouvoirs : 8  
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 09/07/2018

Le 16 juillet 2018, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Roger CHORIER (remplace Marie Jeanne BEGUET), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Vincent LAUTIER, Pierre LUCIDOR (Remplaçant Jean-Claude AUBERT), Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Jean-Claude AUBERT (Remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON (Pouvoir Vincent LAUTIER), Dominique DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Bruno HENRY (Pouvoir Bernard GRISON), Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY (remplacé par Marie Christine THEVENET), Chantal NOEL, Marc PECHOUX (Pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

Secrétaire de séance : Claude TRASSARD.

**OBJET : ENVIRONNEMENT – Reprise de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de Saint-Trivier-sur-Moignans par le Syndicat des Rivières Dombes, Chalaronne, Bords de Saône (SRDCBS)**

Vu la délibération 2018C47 de la CCDSV, relative à l'élargissement à la GEMAPI complémentaire de sa compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement », adoptée le 22 mai 2018 ;

Vu la délibération 2018C48 de la CCDSV, relative à la dissolution du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) de Saint-Trivier-sur-Moignans, ainsi qu'au transfert des compétences GEMAPI obligatoires et optionnelles sur le périmètre du bassin versant Appeum, Maître et Rougeat au syndicat des rivières Dombes, Chalaronne, bord de Saône (SRDCBS) ;

Vu la délibération 2018/04/03/23 du 3 avril 2018 de la CCVSC relative à la dissolution du SIAH de Saint-Trivier-sur-Moignans, et à son transfert au SRDCBS ;

Vu la délibération 18.14 du 7 juin 2018 du SRDCBS, relative à la reprise de l'actif et du passif et à sa substitution dans tous les droits et obligations du SIAH de Saint-Trivier-sur-Moignans ;

Il convient que la CCDSV se positionne sur la reprise de l'actif et du passif ainsi que la substitution dans tous ses droits et devoirs du SIAH de Saint-Trivier sur Moignans par le SRDCBS.

M. Bernard GRISON, Président, rappelle les éléments suivants :

## Présentation du SIAH

### Personnel

Le SIAH emploie une secrétaire comptable, au grade d'adjoint administratif, à raison de 3 heures par semaine. Cette dernière est, par ailleurs, employée par la mairie de Villeneuve à raison de 35 heures par semaine. D'un commun accord, la secrétaire comptable ne souhaite pas le transfert de ses 3 heures au SRTC, et le SRDCBS ne souhaite pas récupérer des heures supplémentaires en secrétariat comptabilité compte tenu qu'il dispose à ce jour d'une secrétaire comptable à temps plein qui reprendra ses missions. Aussi, il a été proposé la suppression du poste de secrétaire-comptable pour une durée de 3 heures hebdomadaires.

### Emprunt :

Le SIAH est titulaire de 3 emprunts :

- Un emprunt de 300 000 € contracté en 2010 pour une durée de 35 ans dont les annuités varient annuellement selon le capital restant dû. Ce dernier a été contracté pour financer la création d'un bassin de rétention sur la commune de Chaleins aux Fournieux. Son remboursement est assuré par les contributions annuelles des collectivités selon la clé de répartition fixée par délibération.
- Un emprunt de 10 920 € contracté en 2015 pour une durée de 7 ans dont les annuités sont fixes (1 638.97€) à l'exception de la dernière qui est de 1 398.96 €. Ce dernier a été contracté pour le financement d'un enrochement sur la commune de Messimy/Saône.
- Un emprunt de 7 051 € contracté en 2015 pour une durée de 7 ans et dont les annuités sont fixées à 1 058.28 € à l'exception de la dernière qui est de 1058.24 €. Cet emprunt a permis de financer l'aménagement d'une route pour limiter les débordements au lieu-dit de la Drevette sur la commune de Villeneuve.

Les montants de ces remboursements sont assurés par les contributions annuelles des collectivités membres selon la clé de répartition prévue dans les statuts à savoir : la communauté de communes de la commune concernée par l'ouvrage assure 50% du remboursement, les 50% restants étant répartis entre les deux communautés de communes au prorata de la population.

Les montants annuels des cotisations pour le remboursement des 3 emprunts sont repris dans le tableau suivant :

TRAVAUX	MONTANT EMPRUNT	Taux	ANNUITE	1 ERE	D ERE	CHALEINS		MESSIMY		VILLENEUVE	
						%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT
BASSIN CHALEINS (PRÉT 1)	300 000	2,5	16 087,75	2011	2035	90,10	14 495,06	4,60	740,04	5,30	852,65
TVX DREVETTE	7 051	1,25	1 058,28	2016	2022	15,68	165,94	15,96	168,90	68,37	723,55
ENROCHEMENT MESSIMY	10 920	1,25	1 638,97	2016	2022	15,68	256,99	65,96	1 081,06	18,37	301,08
CONTRIBUTION PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RATTACHEMENT			18 785,00				14 917,99		1 990,00		1 877,28

### Actif

Le SIAH ayant été constitué le 24 mars 1983, de nombreux travaux, représentant l'essentiel de l'actif, ont été réalisés.

L'actif du SIAH est récapitulé dans le tableau synthétique suivant :

Récapitulatif de l'actif du SIAH au 1/01/2018				
Compte	Intitulé	Montant	nature des travaux réalisés	Compte de destination
<b>Ordinateur et logiciel</b>				
2031	Etude	3 300,00 €	Etude BVO	
2051	logiciel	1 416,00 €	logiciel de compta après mise en réforme du vieux matériel	
2183	matériel informatique	1 444,80 €	ordinateur après mise en réforme du vieux matériel	
<b>Propriété foncière</b>				
2111	terrain	30 444,50 €	acquisition terrain Fournieux Vallière + frais géomètre et frais notariés	
2118	autres terrains	5 850,58 €	acquisition terrain pour digue Mâtre et 1er bassin de Chaleins	
<b>Travaux</b>				
2152	installations de voiries	17 034,03 €	TRAVAUX DU PONT DE ST JEAN DE VAUX	21538
21534	réseaux électrification	889 617,39 €	Travaux de curage de fossés et de construction des bassins de Chaleins et Messimy réalisés avant 2002	21538
21538	autres réseaux	365 841,20 € 115 801,13 €	Bassin Chaleins (travaux Fournieux, la Vallières et Champs Coury travaux 2003 - curage + travaux sur le ruisseau des Prades (enrochement)	
2158	autres inst mat et outil	10 705,64 €	Aménagement de cours d'eau à Villeneuve	21538
		13 502,84 €	2009- Enrochement de consolidation du bassin de Messimy	21538
2315	Travaux en cours	27 393,18 €	enrochement messimy (2014)	21538
		17 971,20 €	enrochement rive droite de la Mâtre (2015) + aménagement de la Drevet à Villeneuve	21538
		10 991,24 €	Amélioration du fonctionnement du bassin de rétention de la Vallières	21538
		9 747,40 €	2012 - réfection du pont le Némard	21538
		12 223,12 €	2013 - Enrochement de la mâtre au niveau de la STEP de Villeneuve	21538
		6 063,72 €	2013 - Enrochement au niveau du pont de la Station Prévost à Chaleins	21538
266	parts sociales	783,59 €	Parts sociales CA	

### Excédent de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement du SIAH à la date de clôture du SIAH n'est pas encore connu. Il dépendra de l'exécution budgétaire 2018 dans l'attente de l'arrêté préfectoral de dissolution.

Les conditions de liquidation suivantes ont été délibérées : l'actif et le passif du SIAH de Saint-Trivier-sur-Moignans seront transférés au SRDCBS.

Les emprunts contractés par le SIAH de Saint-Trivier-sur-Moignans seront repris par le SRDCBS. Les remboursements de ces mêmes emprunts seront ajoutés aux cotisations du syndicat et supportés par la CCDSV pour la commune de Villeneuve et par la CCVSC pour les communes de Messimy/Saône et Chaleins selon l'ancienne clé de répartition du SIAH.

Le SRDCBS se substituera au SIAH dans tous ses droits et obligations, ses contrats ou conventions signés avant sa dissolution.

Il convient donc de se prononcer sur la reprise de l'actif et du passif du SIAH, ainsi que sur sa substitution par le SRDCBS dans tous ses droits et obligations.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les conditions de liquidation qui ont été fixées par le comité syndical du SIAH le 09/03/2018 ;
- **D'ACCEPTER** la suppression du poste de secrétaire comptable à raison de 3 heures hebdomadaires ;
- **D'AFFECTER** les biens meubles, immeubles, terrains, archives, trésorerie et emprunts du SIAH au SRDCBS ;
- **DE DESIGNER** le SRDCBS pour prendre en charge les emprunts contractés par le SIAH ;
- **DE DESIGNER** le SRDCBS pour se substituer dans tous les droits et obligations du SIAH ;
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le président pour la mise en œuvre de cette décision.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **20 JUIL. 2018**  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180716-2018C86-EN  
Affichage le : **20 JUIL. 2018**

A Trévoux, le 16/07/2018

Le Président,  
**Bernard GRISON**

